



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N° AR-023-2026

**Portant interdiction de l'utilisation des pétards et de tir des feux d'artifice sur
tout le territoire communal**

Le Maire de la Commune de SAALES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Considérant l'épisode de canicule en cours ;

Considérant le risque élevé d'incendie résultant de la sécheresse et des conditions météorologiques actuelles ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques ;

ARRETE

Article 1^{er} :

À compter du 9 juillet 2026 et jusqu'à nouvel ordre, l'utilisation, la mise à feu et le tir de tous pétards, artifices de divertissement et feux d'artifice sont interdits sur l'ensemble du territoire de la commune de Saâles, y compris sur les propriétés privées et les espaces ouverts au public.

Article 2 :

Cette interdiction s'applique à toute personne physique ou morale, sauf autorisation expresse délivrée par la mairie.

Article 3 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées par les agents habilités. Les artifices et pétards utilisés en infraction pourront faire l'objet d'une saisie dans les conditions prévues par les dispositions légales en vigueur. Les contrevenants s'exposent aux sanctions pénales prévues par les textes applicables.

Article 4 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 5 :

- le Commandant de la brigade de gendarmerie de Saâles,
- le Capitaine des Sapeurs-Pompiers de Saâles,
- le Maire de la commune de Saâles,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saâles, le 09/07/2026

Le Maire,

Romain MANGENET

Destinataires :

- M. le Sous-Préfet de Molsheim
- M. le Directeur du Service d'Incendie et Secours du Bas-Rhin
- M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Saâles
- M. le Capitaine des sapeurs-pompiers de Saâles
- Les services techniques de Saâles

